



Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Affiché le 14/12/2022

ID : 029-212901615-20221207-DCM\_2022\_5\_9-DE

EXTRA

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

N° 2022-5-9

L'an deux mil vingt-deux,  
Le 7 décembre à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2022

Madame Murielle GOURVES est nommée secrétaire de séance.

Présents : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERNARD Jean-Michel, BERTHOLOM Cyril, CADIC Christophe, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, CRENN Rachel, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie.

Procurations : CARLIER Morgane à ARZUR Yvon, MARTIN Corinne à CASELLINO Mona.

Absente : LE BOSSER Olivia

---

**Objet : CESSION A LA COMMUNE A TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE AK n°85p PAR MME MEGDAD Françoise**

---

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'opportunité offerte à la commune d'acquiescer par voie de cession gratuite une parcelle de terrain de 1,5 M2 limitrophe de la rue de la Kerguidal (PJ : 2022-5-9 ANNEXE 1).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **ACCEPTÉ** la cession gratuite à la commune de la parcelle AK 85p pour une superficie de 1,5 m<sup>2</sup>, tel que matérialisée sur le plan de division joint en annexe.
- **DIT** que l'ensemble des les frais liés à la cession seront à la charge de la commune.

Le Maire,

David DEL NERO



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex, dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Cornouaille Ingénierie et Topographie  
SELARL de Géomètres Experts  
AGENCE DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Affiché le 14/12/2022

ID : 029-212901615-20221207-DCM\_2022\_5\_9-DE

LEGE

Commune de Pleuven

18, rue de Kerguidal  
Cadastré Section AK - n°85

Propriété de Mme MEGDAD Françoise

# PLAN DE DIVISION

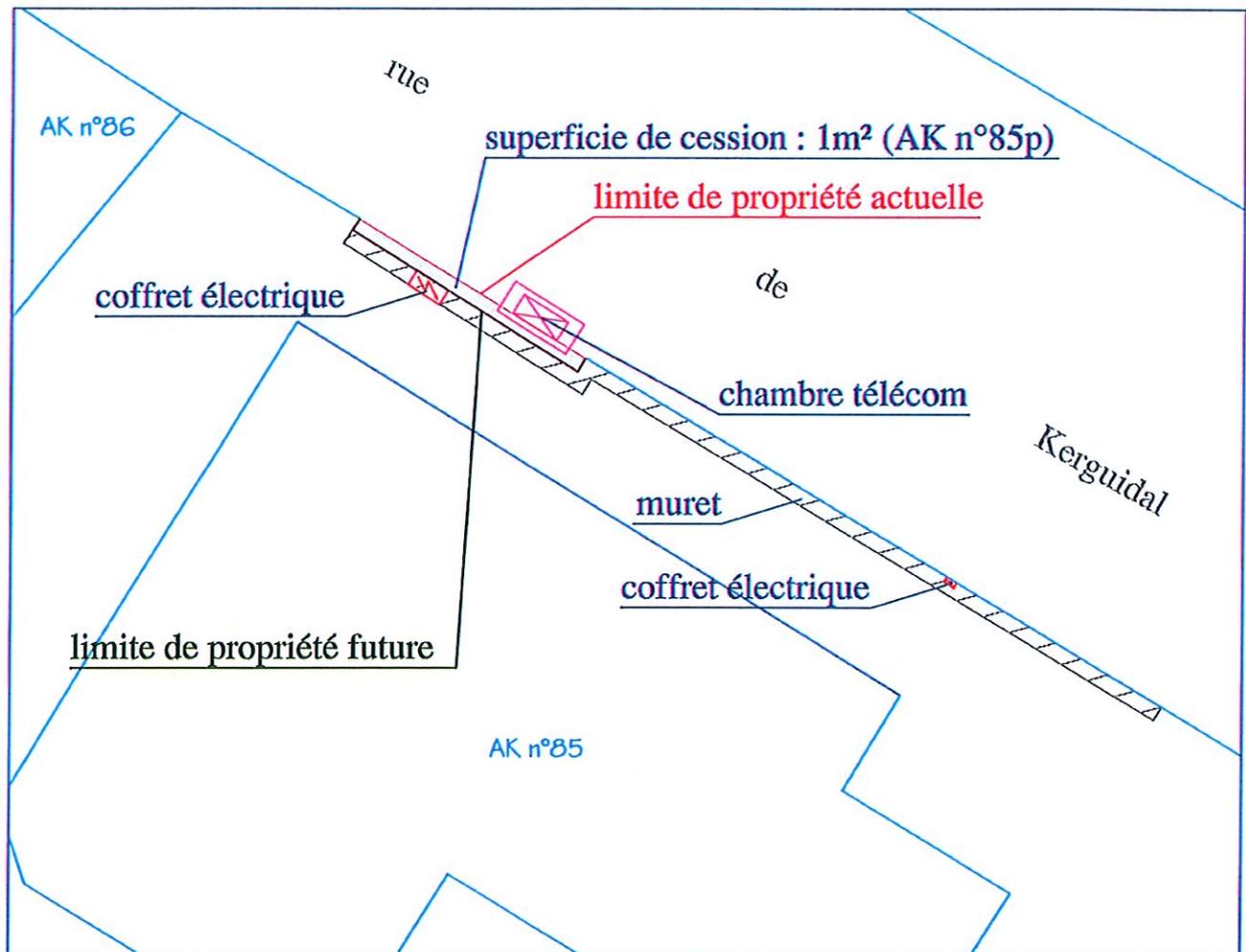
Echelle : 1/100

2022-5-9- ANNEXE I

alignement définie le 01/12/2022

application cadastrale : limite non-garantie

**TIRAGE PROVISOIRE**  
Dans l'attente de validation



Base calcul : alignement du mur actuel

Dressé le 01/12/2022 par O.QUERE

Réf. n° 26-megdad - OQ

AGENCE DE QUIMPER  
F. ROCHETTE - O. QUERE  
2, allée Emile Le Page - 29000 QUIMPER  
Tél. 02 98 10 29 60  
quimper@cit-geo.fr

AGENCE DE PONT-L'ABBÉ  
T. BOLZER  
4, rue Marie-Curie - 29120 PONT-L'ABBÉ  
Tél. 02 98 87 02 88  
pontlabbe@cit-geo.fr